

# Rapport d'évaluation

## **Évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP)**

### **du Collège de Rosemont**

Faite à l'occasion de l'évaluation par l'établissement  
du programme

Techniques de recherche, enquête et sondage (384.01)

*Juillet 2001*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## Introduction

L'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège de Rosemont s'inscrit dans une opération menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) auprès de l'ensemble des collèges qui offrent un programme conduisant à l'obtention du diplôme d'études collégiales (DEC). La Commission a demandé à tous ces établissements de procéder, au cours de l'année 1998-1999, à l'évaluation en profondeur d'un programme menant au DEC en appliquant leur propre politique et de lui transmettre un rapport portant à la fois sur le programme évalué et sur l'application de leur PIEP.

Le Collège de Rosemont a évalué le programme *Techniques de recherche, enquête et sondage (384.01)* et il a transmis son rapport à la Commission qui l'a reçu le 22 juin 2000. Ce rapport comporte deux parties, la première présentant le résultat de l'autoévaluation par le Collège de l'application de la PIEP, la deuxième constituant le rapport d'évaluation du programme; le tout accompagné d'un volume réunissant les pièces placées en annexe du rapport. Le Collège a également transmis les avis de la Commission des études portant sur les deux aspects de l'opération. Un comité de la CEEC composé de quatre membres, présidé par un commissaire<sup>1</sup> a analysé ce rapport et a effectué une visite à l'établissement les 15 et 16 novembre 2000. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, des membres de la commission des études, le comité d'évaluation du programme et le comité chargé de l'évaluation de l'application de la politique ainsi que des professeurs<sup>2</sup> du programme, notamment de la composante de formation spécifique.

La Commission a évalué l'application de la PIEP du Collège de Rosemont selon les critères annoncés dans le *Cadre de référence*, publié en 1994<sup>3</sup>, soit la conformité et l'efficacité, et selon les précisions données dans sa correspondance avec les collèges. Après une brève description du Collège, de sa PIEP et du programme évalué, la Commission expose dans le présent rapport les résultats de son évaluation.

- 
1. Le comité était composé de M. Louis Roy, commissaire, M. Luc Garon, directeur des services éducatifs, ITA de La Pocatière, M. Jean-Yves Morin, professeur de sciences humaines, Collège Shawinigan, et M<sup>me</sup> Caroline Picard, professeur de techniques de recherche, enquête et sondage, Collège Mérici. M. Bengt Lindfelt, coordonnateur à la Commission d'évaluation, agissait comme secrétaire.
  2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
  3. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*, octobre 1994, 25 p.

## **Le collège, sa politique et le programme évalué**

Le Collège de Rosemont, cégep situé à Montréal, offre treize programmes conduisant au diplôme d'études collégiales, dont dix programmes techniques; s'y ajoute le cheminement d'accueil et d'intégration.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège a été évaluée par la Commission en décembre 1997. À cette occasion, la CEEC jugeait que la politique contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité.

Le programme de *Techniques de recherche, enquête et sondage (TRES)* prépare des techniciens dans les domaines de la recherche et de l'étude de marché, de l'enquête administrative, de l'enquête psychométrique et de l'information-liaison. Il totalise 89 2/3 unités. La formation spécifique compte 23 cours prescrits par le Ministre et un certain nombre de cours au choix du collège. Au Collège de Rosemont, cela se traduit par un total de 20 cours de la discipline principale – assurés par 4 professeurs du Département de TRES, dont 3 sont permanents – et 9 cours de disciplines contributives. S'y ajoute la composante de formation générale d'un programme de DEC. La réussite du cours de mathématiques 436 est un préalable à l'admission.

Ce programme est donné au Collège de Rosemont depuis 1974. Il a été révisé et renommé en 1985. Dans les années suivantes, deux autres collèges ont été autorisés à le donner. En attendant la redéfinition du programme par objectifs et standards, le Département de TRES de Rosemont a entrepris localement une évaluation du programme et a apporté par la suite certaines modifications à la séquence des apprentissages et a réorganisé le *Projet de fin d'études* (le stage) selon une formule intensive de six semaines.

Durant l'année de référence, 1998-1999, un total de 72 élèves étaient inscrits au programme<sup>4</sup>. Le nombre de nouvelles inscriptions, qui se situait autour de 20 par année au début des années 1990, a connu une augmentation marquée au milieu de la décennie pour ensuite diminuer progressivement.

---

4. Au moment de la visite, le programme comptait 45 élèves au total.

## **Évaluation de l'application de la PIEP**

Avant de présenter le résultat de l'évaluation faite par la Commission, il convient de mentionner que le Collège a procédé à l'autoévaluation de l'application de la PIEP en mettant sur pied à cet effet un *comité de la direction des études*. Un devis a été élaboré pour guider ces travaux et les résultats sont inclus dans le rapport du Collège. Les activités de ce comité ont été menées en parallèle avec les travaux d'évaluation du programme, ce qui a permis, d'une part, d'observer en cours de route comment la PIEP était appliquée et, d'autre part, d'y apporter certains ajustements. En vue de l'adoption de cette partie du rapport par le conseil d'administration, la commission des études a formulé un avis distinct sur l'application de la PIEP. La CEEC note le caractère rigoureux de cette partie de l'opération.

### **La conformité**

La conformité exprime le rapport de concordance entre la démarche suivie par le Collège et le contenu de sa politique. Elle est successivement examinée sous l'angle du choix du programme à évaluer, de l'utilisation du système d'information sur les programmes d'études et du déroulement du processus d'évaluation.

### **Le choix du programme à évaluer**

Le Collège avait inscrit l'évaluation du programme de TRES dans son plan septennal de gestion des programmes, notamment en raison de la révision selon l'approche par objectifs et standards prévue pour l'année 2000-2001. De plus, cette évaluation se justifiait par des problèmes constatés de recrutement d'élèves et de persévérance.

La PIEP ne précise pas les raisons qui peuvent amener le collège à choisir d'évaluer tel ou tel programme. Il doit cependant s'appuyer sur «l'analyse des données contenues dans les bilans périodiques des programmes» et prendre en considération «les attentes de diverses instances internes et externes...». La consultation des comités de programmes est explicitement prévue. Or, si le Collège possède des fiches sur chacun des programmes, les bilans périodiques prévus ne sont pas encore disponibles. Par ailleurs, l'ensemble des comités de programmes n'ont pas été consultés sur l'opportunité d'évaluer le programme TRES; le choix a néanmoins été entériné par le département et par le comité de programme de TRES ainsi que par la commission des études.

### **Le système d'information sur les programmes d'études**

La PIEP prévoit sa mise en application progressive. Le système d'information sur les programmes est effectivement en voie d'élaboration en collaboration avec quelques autres collègues et avec l'aide de la SRIC (Société du réseau informatique des collègues). En attendant son implantation, le Collège dispose de fiches et de bilans annuels sur les programmes.

Les données statistiques et perceptuelles prévues ont été obtenues de diverses sources. Ce n'est cependant pas toujours le système d'information qui les a fournies puisqu'il n'est pas encore en place. Plus particulièrement, ce système n'a pu fournir des «données compilées et consignées sous une forme claire et directement utilisable», comme le prévoit la PIEP, ni des indicateurs permettant de déterminer les objets spécifiques de l'évaluation.

### **Le déroulement du processus d'évaluation**

La démarche d'autoévaluation a été réalisée largement en conformité avec les dispositifs de la PIEP. L'encadrement du processus a été fourni par la direction des études qui a approuvé le devis d'évaluation et qui, par l'intermédiaire du comité de la direction des études, mentionné précédemment, a supervisé les grandes étapes du processus d'évaluation du programme.

Les travaux ont été conduits par un comité composé de membres du comité du programme, d'un conseiller pédagogique et d'une adjointe à la direction des études et ce, à partir d'un devis approuvé par le comité de programme. On note cependant que le comité d'évaluation ne s'est pas adjoint une personne externe comme le prévoit la politique – le Collège s'interroge d'ailleurs sur le maintien de cette disposition. C'est une conseillère pédagogique non rattachée au programme et faisant partie du comité de la direction des études qui a exercé, d'une certaine manière, la fonction de regard externe; la commission des études, par son étude attentive du projet de rapport d'autoévaluation, a également joué ce rôle. Par ailleurs, la Commission note la présence d'une représentante des élèves au sein du comité du programme.

Selon les disciplines qu'ils représentent, les professeurs ont participé à des degrés divers aux travaux. Tous les professeurs de la discipline principale faisaient partie du comité d'évaluation et ont donc participé pleinement à toutes les étapes. Les professeurs des disciplines contributives à la formation spécifique y ont participé au sein du comité du programme en adoptant les projets de devis et le rapport d'évaluation. De leur côté, les représentants des disciplines de formation générale n'ont participé formellement aux

travaux qu'à la fin du processus. Par ailleurs, le questionnaire adressé aux professeurs a été distribué à tous ceux qui avaient enseigné aux élèves du programme, et tous les professeurs de la formation spécifique y ont répondu.

Le rapport a été distribué aux membres du comité du programme, qui comprend un représentant des élèves. La Commission invite le Collège à faire connaître plus largement l'existence du rapport d'autoévaluation et à le rendre accessible à toute personne qui en manifeste l'intérêt.

\* \* \*

La Commission considère ainsi que, globalement, l'application de la PIEP aura été conforme aux règles de la politique.

## **L'efficacité**

L'évaluation de l'efficacité permet d'établir dans quelle mesure l'application de la politique contribue à assurer la qualité de l'évaluation des programmes d'études. L'examen de la Commission vise à déterminer si l'évaluation faite par le Collège a permis de porter un diagnostic adéquat sur l'état du programme et de prendre les mesures en vue d'améliorer, le cas échéant, sa mise en œuvre. De façon plus particulière, la Commission a examiné le devis d'évaluation, la collecte des données perceptuelles, la réalisation de l'évaluation ainsi que le suivi de l'évaluation du programme.

## **Le devis d'évaluation**

Ce devis définit les principaux enjeux du programme tout en retenant l'ensemble des critères prévus dans la PIEP. Les enjeux au chapitre de la pertinence et de la cohérence du programme s'appuient sur les constats et les réflexions des professeurs concernant l'évolution du marché du travail; ceux qui touchent l'efficacité du programme sont fondés sur l'observation de l'évolution du recrutement et de la persévérance des élèves.

Le devis met en regard, pour chaque critère et sous-critère retenu, les objets d'évaluation ainsi que les sources, méthodes ou moyens auxquels le Collège prévoit avoir recours. Il comprend également un calendrier des travaux.

Il est précisé que l'évaluation porte sur la formation spécifique (disciplines principale et contributives) et sur la composante de formation générale propre.

La Commission considère que le devis d'évaluation est tout à fait adéquat. Elle rappelle cependant l'importance de tenir compte plus largement de la composante de formation générale lors des évaluations de programmes menant au DEC, par exemple, en lien avec le cheminement des élèves et l'épreuve synthèse.

## **La collecte des données perceptuelles**

Des sondages détaillés ont été menés auprès des élèves, des diplômés, des professeurs du programme et des employeurs. Les élèves ont eu à répondre à un questionnaire portant sur leur cheminement scolaire, les mesures d'accueil et de soutien, les cours de formation générale et spécifique avec une insistance particulière sur les cours de TRES. Un questionnaire adressé aux nouveaux inscrits portait particulièrement sur leurs attitudes et leurs attentes envers le programme. Les diplômés et finissants avaient à se prononcer notamment sur les tâches effectuées en milieu de travail, sur les compétences acquises par le programme et sur la pertinence des cours suivis. L'enquête auprès des professeurs

portait surtout sur les méthodes pédagogiques, l'encadrement des élèves, le perfectionnement et les ressources de soutien à l'enseignement. La collecte d'information auprès des employeurs s'est faite par téléphone en s'adressant à ceux qui avaient employé des élèves du programme; elle portait, d'une part, sur les activités et les besoins de l'entreprise et, d'autre part, sur la satisfaction à l'égard des élèves ou diplômés employés. Le tout était complété de la grille d'évaluation des stagiaires remplie par le maître de stage.

Chacun des questionnaires a été validé auprès d'un groupe restreint de répondants. Les questions sont claires et les instruments utilisés sont adéquats. Les enquêtes respectives ont reçu des réponses de 18 employeurs, 37 diplômés ou finissants ainsi que la totalité (72) des élèves inscrits au programme. En ce qui concerne les professeurs, 14 sur 21 ont répondu, dont la totalité des professeurs représentant la formation spécifique.

Au total, la collecte des données perceptuelles est donc adéquate et constitue, de l'avis de la Commission, un point fort du processus.

### **La réalisation de l'évaluation**

Le Collège présente les résultats de son évaluation du programme dans des chapitres consacrés à chacun des critères retenus, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement, l'adéquation des ressources humaines et matérielles, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. Son rapport est très clair et bien structuré.

La Commission commentera la réalisation de l'évaluation en fonction des données recueillies, de l'analyse effectuée, des conclusions qui sont tirées et des actions envisagées. Elle indique, le cas échéant, les conclusions du Collège qu'elle se considère en mesure d'entériner ainsi que les actions envisagées qui lui paraissent pertinentes.

### ***Les données recueillies***

L'information recueillie en fonction des divers critères est généralement suffisante. Les données touchant la pertinence et la cohérence du programme concernent notamment les perceptions quant aux liens de chacun des cours ou de la formation dans son ensemble, avec soit les compétences et habiletés requises en emploi, soit les objectifs du programme articulés par les professeurs sous forme d'un profil du diplômé, soit encore le projet éducatif. En ce qui concerne les ressources humaines, il aurait été intéressant que la formation des professeurs de TRES soit davantage précisée en lien avec les cours donnés. Les données utiles concernant le recrutement, le cheminement et la diplomation sont présentées mais elles ne sont pas toujours mises en rapport clairement avec le nombre total

d'élèves inscrits. Enfin, dans le cas de la gestion du programme, les mécanismes favorisant l'approche programme avec la table de concertation de la formation générale sont décrits.

### *L'analyse*

L'analyse est bien faite dans le cas de la pertinence et de la cohérence. Pour cette dernière dimension tout particulièrement, elle est approfondie et transparente et constitue un point fort de l'évaluation. La Commission a particulièrement apprécié l'étude de la relation – plus complexe qu'on pourrait le penser – entre la charge de travail des élèves et leur motivation. La contribution de la formation générale aurait cependant pu être soulignée davantage en lien avec le profil du diplômé et du projet éducatif; à ce propos, l'information en apparence contradictoire au sujet de la compétence des élèves en français écrit aurait mérité une analyse plus poussée. Plus généralement, l'analyse de la formation générale propre, prévue dans le devis, n'est pas très développée.

Les méthodes pédagogiques utilisées ont été bien situées en lien avec les objectifs poursuivis; cette analyse, présentée dans les annexes, aurait pu être davantage mise en évidence dans le corps du rapport.

L'un des enjeux identifiés concernait le recrutement et le cheminement des élèves. L'analyse est centrée en effet sur la diminution des demandes d'admission – lors de la visite, il était question aussi de la qualité des dossiers des candidats – sur la déperdition au cours du cheminement, surtout de la «cohorte A», et sur le taux relativement faible de diplomation. Or, certaines données n'ont pas fait l'objet d'une analyse plus poussée, comme l'augmentation presque constante de la performance de la cohorte A entre 1994 et 1998 qui semble désormais placer ce groupe à égalité avec la cohorte B en ce qui concerne la réussite des cours de 1<sup>re</sup> session et la réinscription aux sessions subséquentes.

Un autre enjeu concernait la perte du poste de technicien en travaux pratiques rattaché au Département de TRES. Or, l'analyse de ce point n'est pas très claire et ne permet pas de bien situer les conséquences de la perte de ce poste par rapport à l'ensemble des réductions de personnel que le Collège a dû effectuer.

L'analyse de l'information concernant l'évaluation des apprentissages est rudimentaire. Dans le cas des modes d'évaluation en lien avec les objectifs poursuivis dans chacun des cours, le Collège renvoie simplement à la présentation des données (qui, elle, est bien faite); pour ce qui est de l'adéquation des instruments d'évaluation, c'est-à-dire les travaux et les examens eux-mêmes, l'analyse se limite aux perceptions des élèves exprimées globalement par catégorie de cours. C'est pourquoi la Commission *suggère* au Collège

d'analyser plus en profondeur, à l'avenir, la capacité des instruments d'évaluation de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs des cours.

### *Les conclusions*

Pour chaque dimension étudiée du programme, le Collège formule une ou deux conclusions accompagnées d'une série d'énoncés classés comme points forts ou points faibles. Les points forts et les points faibles qui sont mentionnés ne sont souvent que de simples constats d'analyse alors que les conclusions sont d'une nature très générale. Habituellement, les conclusions du Collège se dégagent de l'analyse de l'information recueillie et la Commission peut alors les entériner; cela est tout particulièrement le cas de celles qui touchent la pertinence et la cohérence du programme. Il convient de mentionner que les professeurs ont, au fil des ans, ajusté les contenus des cours en fonction des besoins de formation perçus et ont remodelé le logigramme des cours en conséquence.

Quelquefois cependant, les conclusions ou les constats ne sont pas suffisamment appuyés par l'analyse. C'est le cas, par exemple, de la nécessité de revoir les règles de cheminement scolaire, ou du besoin – pas clairement exprimé – de réengager un technicien en travaux pratiques, ou encore de l'adéquation des instruments d'évaluation (travaux et examens). Pour ce qui est d'une compétence aussi essentielle dans ce domaine que la maîtrise du français – et même de l'anglais –, la conclusion ou le constat du Collège est quelque peu ambiguë. Enfin, les liens entre les conclusions et les enjeux identifiés au départ sont peu apparents.

### *Les actions envisagées*

Si certaines des actions envisagées visent clairement à remédier aux faiblesses observées, d'autres semblent être le fruit de considérations qui sont peu développées dans le rapport. La révision des règles de cheminement a déjà été mentionnée. Il en va de même de l'introduction d'une formation pratique en centre d'appels et l'utilisation du logiciel INTERWIEWER avec le perfectionnement des professeurs que cela suppose. Cela est présenté comme l'une des principales améliorations à apporter au programme alors que ce nouveau besoin de formation ne se dégage pas clairement de l'analyse.

Comme il ressort du rapport ainsi que des discussions menées pendant la visite de la Commission, le recrutement au programme et le taux de diplomation demeurent les principales préoccupations. Les actions envisagées pour améliorer ces deux aspects de l'efficacité du programme paraissent certes pertinentes en principe, mais telles qu'elles sont présentées dans le rapport, elle demeurent plutôt vagues. Le rapport fait référence

ainsi au plan de réussite du Collège qui comporte un train de mesures visant à accroître la réussite et la diplomation dans l'ensemble des programmes; quant aux efforts de promotion du programme TRES, le rapport ne trace pas de pistes d'action plus précises. Un dépliant élaboré pour soutenir cette promotion a cependant été présenté lors de la visite. Enfin, les professeurs affirment que l'intitulé même du programme défavorise le recrutement, et attendent que la révision ministérielle à venir apporte une appellation plus appropriée.

### **Le suivi de l'évaluation**

Des priorités d'action ont été retenues par le comité du programme parmi les actions envisagées inscrites à divers endroits du rapport. Encore là, elles ne sont pas toutes justifiées par les résultats de l'évaluation et ne sont pas au même degré susceptibles d'améliorer le programme qui, sur plusieurs plans, apparaît déjà adéquat. Par exemple, la collaboration aux travaux ministériels de révision constituera certes une activité importante pour continuer à assurer la pertinence du programme mais elle ne paraît pas répondre à un besoin prioritaire ressortant de l'évaluation. Par ailleurs, ces priorités d'action sont présentées comme celles du comité du programme et non pas comme celles du Collège et elles ne sont pas consignées dans un véritable plan d'action comportant une répartition des responsabilités et un échéancier. Concernant la première remarque, il a été précisé cependant, lors de la visite, que le plan d'action du comité de programme fera partie intégrante de celui du Collège. La Commission estime néanmoins que le Collège devra porter une attention particulière au suivi de l'évaluation et lui *suggère* de voir à ce que le plan d'action concernant le programme de TRES soit assorti d'un échéancier et d'une répartition des responsabilités de réalisation.

Cela étant dit, la Commission note que plusieurs actions ponctuelles ont déjà été réalisées, comme celle de la modification d'un cours dans une discipline contributive ou le réaménagement de la charge de travail des élèves dans certains autres cours.

\* \* \*

En définitive, la Commission considère que cette application de la PIEP a été efficace.

## Conclusion

Parmi les points d'intérêt de cette première application par le Collège de Rosemont de sa propre politique d'évaluation, la Commission retient le caractère rigoureux de l'opération, la contribution à ce résultat du comité de la direction des études, la qualité des instruments élaborés pour la collecte de données, le rôle joué par la commission des études et, enfin, la qualité du rapport.

Le choix du programme à évaluer se justifie par sa place dans le cadre d'un plan de gestion des programmes ainsi que par des problèmes constatés de recrutement et de persévérance; les données requises pour l'évaluation ont pu être recueillies, même si le système d'information sur les programmes n'est pas encore implanté, et les diverses personnes et instances, sauf exception, ont pleinement joué leur rôle dans le processus d'évaluation. La Commission note que l'action de «observateur-participant» exercée par le comité de la direction des études a vraisemblablement contribué à assurer une application essentiellement conforme de la politique mais que les professeurs de formation générale ont peu participé au cours du processus.

Le devis est très bien fait ainsi que la collecte d'information sur les diverses dimensions du programme. L'opération a été menée consciencieusement et avec grande rigueur et elle a donné des résultats permettant tantôt de vérifier des perceptions, tantôt d'apporter des améliorations au programme sur des points précis. Le tout a donné lieu à un rapport très clair, bien structuré et crédible.

La Commission relève toutefois quelques points qui pourront être encore améliorés dans les évaluations de programmes à venir. Ainsi, le Collège aura intérêt à analyser plus en profondeur la capacité des instruments d'évaluation de mesurer adéquatement l'atteinte des objectifs des cours, et à s'assurer que le plan d'action résultant d'une évaluation comporte un échéancier et une répartition des responsabilités de réalisation.

Dans l'ensemble, la Commission juge que l'application faite par le Collège de Rosemont de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Techniques de recherche, enquête et sondage*, a été conforme et efficace.

## **Les suites de l'évaluation**

En répondant, en date du 28 mai 2001, à la version préliminaire de ce rapport, le Collège de Rosemont fait savoir qu'il reçoit avec satisfaction le résultat de l'évaluation faite par la Commission. Il soulève par ailleurs quelques points permettant d'apporter certaines retouches au texte.

La Commission prend note avec intérêt du bilan du suivi de l'évaluation du programme TRES qui, pour chacune des actions à réaliser, indique le ou les responsables et une échéance. Elle note aussi que le système d'information sur les programmes sera implanté à l'automne 2001 et que les résultats des évaluations des programmes seront diffusés sur le site informatique du Collège. La CEEC remarque enfin que le Collège envisage d'inclure à sa PIEP une étape d'approbation du devis d'évaluation par la commission des études.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président